

26 AVRIL 2021

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue dans la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents mesdames les conseillères Doris Bourget, Allyson Cahill-Vibert, Andréanne Trudel Vibert et Doris Réhel et messieurs les conseillers Jonathan Côté et Nicolas Ste-Croix sous la présidence de la mairesse, madame Cathy Poirier. Est également présente, madame Gemma Vibert, greffière.

Madame la mairesse annonce l'ouverture de la séance à 18 h 01.

La présente séance, tel qu'il appert de l'avis de convocation, a pour but la prise en considération du sujet suivant :

1. Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)

RÉS. NO. 166-2021 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE la Ville de Percé a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant les routes locales de niveau 1 et/ou 2, le cas échéant, que celles visant le Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville de Percé s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Percé choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, monsieur Jean-François Kacou, directeur général, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil de la Ville de Percé autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Aucune personne n'est présente dans l'assistance.

ADVENANT 18 H 02, madame la conseillère Doris Réhel propose la levée de la présente séance.

**CATHY POIRIER,
MAIRESSE**

**GEMMA VIBERT,
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe la résolution qu'il contient.

**CATHY POIRIER,
MAIRESSE**